MAIRIE DE COURQUETAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2020

PRÉSENTS : Madame LUCZAK Daisy - M. BOCQUILLON Gilles – Madame BERONIE Emeline - M. METIVIER Jean-Michel – M. MURON Pierre - M. SOLERA Pascal - Madame FOURNIER Annick – M. DEBOUZY Ivan –M. OMNES Jean-Claude
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
ABSENTS REPRESENTES : Madame JACQUET Angélique (Pouvoir à M. METIVIER)
Madame ROUSSEAUX Faustine (Pouvoir à M. OMNES)

-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 11 voix POUR,

1. **APPROUVE** l'ordre du jour.

2. **ADOPTE** le procès-verbal de la précédente réunion du 10 septembre 2020.

3. **APPROUVE** la participation financière au budget du SIVS pour l'année 2020 et les montants arrêtés.

4. **AUTORISE** la Présidente du comité syndical à modifier le siège social du SIVS après un passage au conseil municipal dans chacun des communes concernées.

5. **S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de de communes Brie des Rivières et châteaux.

6. **ACCEPTE** de financer l'achat d'un tableau numérique pour l'école élémentaire de la commune.

7. **DECIDE** de reporter les travaux d'insonorisation de la salle annexe de la commune.

8. **APPROUVE** les délégations octroyées au Maire par le Conseil Municipal.

9. **AUTORISE** Madame le Maire à engager toutes les demandes nécessaires afin mettre en place un futur projet d'installation de vidéosurveillance sur la commune.

10. **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre d'un Contrat Rural 2020/2021 au Conseil Régional pour la réhabilitation du réseau de voirie communale.

11. **DECIDE** de se faire assister par un Assistant de Maitrise d'Ouvrage pour l'étude et le montage du dossier du Contrat Rural concerné.

12. **ACCEPTE** d'allouer une subvention à l'association « Eclats » pour un montant de 210 euros.

13. **ACCEPTE** d'allouer une subvention au Club Sportif d'Ozouer-le-Voulgis pour un montant de 210 euros.

14. **ACCEPTE** d'allouer une subvention au Club des Jeunes d'Ozouer-le-Voulgis pour un montant de 210 euros.

15. **APPROUVE** la liste de 24 personnes susceptibles, après désignation par le directeur départemental des finances publiques, de faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs de Courquetaine.

16. **DECIDE** de choisir l'entreprise « Elan Cité » pour l'achat des radars pédagogiques.
REPORTE le projet de pose de bandes rugueuses.

Le Maire,

Daisy LUCZAK

MAIRIE DE COURQUETAINE SEINE ET MARNE